

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p> <p>Date de convocation</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux-mil-dix-neuf, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Moulton-Chicheboville en séance publique sous la présidence de M. Sylvain RAULT, Maire de Moulton-Chicheboville.</p> <p>Etaient présents : Mme Coralie ARRUEGO, Mme Emma AUGER, Mme Nathalie BAZIN-PONSEEL, M. Benoît BOUCTON, M. Daniel BUISSON, Mme Hélène CHALLOY, M. Michel DAUPHIN, Mme Jacqueline DUCCELLIER, M. Vincent DUYCK, Mme Catherine GATEY, M. Alain KERAUTRET, M. Thierry LECOQ, Mme Isabelle NEZET, M. Matthieu PICHON, M. Sylvain RAULT, Mme Sylvie SALLÉ, M. Jean-François SAVIN, Mme Josiane TOFFOLUTTI, M. Laurent VANDERSTICHELE, Mme Claudine VARIN et Mme Céline VITCHEM formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés : M. Stéphane CASTEL, M. Olivier HUBERT, Mme Sandra LAURENT, Mme Brigitte NATIVELLE (pouvoir à Mme Sylvie SALLÉ), M. Xavier PICHON (pouvoir à M. Alain KERAUTRET) et M. Alain TOURRET (pouvoir à M. Sylvain RAULT).</p> <p>Mme Coralie ARRUEGO a été élue secrétaire.</p>
<p style="text-align: center;">21 octobre 2019</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 24</p>	
<p style="text-align: center;">N° 2019 – 10 – 29 – 01</p> <p style="text-align: center;">Objet :</p> <p style="text-align: center;">Lotissement artisanal</p> <p>Vente de la parcelle ZB 169 à la communauté de communes Val ès dunes</p>	<p>Vu la délibération n° 2019-05-13-03 en date du 13 mai 2019 concernant l'achat par la commune de Moulton-Chicheboville de la parcelle ZB 169 après validation d'une DIA ;</p> <p>Vu l'avis du service des domaines en date du 27 décembre 2018 ;</p> <p>Vu la délibération de la communauté de communes Val ès dunes n° 2019-113 en date du 27 juin 2019 décidant l'achat de la parcelle ZB 169 au prix de 200 000 € augmenté des frais de notaire ;</p> <p>Considérant que la charte de développement durable de la communauté de communes Val ès dunes prévoit de renforcer le principal pôle d'activités du territoire, de part et d'autre de la RD 613 ;</p> <p>Considérant la compétence action de développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique de la communauté de communes Val ès dunes ;</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ décide de vendre à la communauté de communes Val ès dunes la parcelle cadastrée ZB 169 pour la somme de 200 000 € ; ➤ désigne Maître Pierre MICHELLAND, notaire à Saint-Sylvain, pour opérer la vente ; ➤ décide que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de communes Val ès dunes. ➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.